

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00076

Numéro SIREN : 509 983 763

Nom ou dénomination : BERAUD INVESTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2021 sous le numéro de dépôt A2021/005166

BERAUD INVESTISSEMENT

SARL à associé unique au capital de 797 000 €

Siège social : 3 Rue Blanchard

42290 SORBIERS

509 983 763 RCS SAINT-ETIENNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION

DE LA SOCIETE BERAUD INVESTISSEMENT

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

A l'associé,

En ma qualité de commissaire à la transformation, désigné par décision de l'associé unique en date du 4 juin 2021, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter un rapport sur la situation de la société, en application de l'article L.223-43 du Code de Commerce ;
- d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers, et d'attester ainsi que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social, en application de l'article L.224-3 du Code de Commerce.

1) Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société, par rapport aux caractéristiques financières et d'exploitation.

La société a pour activités principales :

- L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières
- La prise de participation dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles et financières, mobilières ou immobilières

Les faits marquants du dernier bilan clos le 31 décembre 2020 sont les suivants :

- Les prestations envers les filiales sont en diminution de 3.16% pour s'établir à 96 k€ ;
- Les frais généraux sont en diminution de 23%, soit 15 764€ ;
- La rémunération du gérant et les avantages en nature sont passés de 56k€ à 101k€ ;
- Le résultat d'exploitation ressort en perte à 47k€ contre une perte de 2k€ l'exercice précédent ;
- La remontée des dividendes des filiales à hauteur de 130k€ (ACE) permet au résultat courant avant impôt de devenir bénéficiaire à hauteur de 86k€ ;
- Compte tenu de la fiscalité relative aux dividendes en provenance des filiales, il n'y a pas d'impôt sur les bénéfices. Le résultat net s'établit en conséquence à 86k€ ;
- La situation financière est saine avec des capitaux propres s'élevant à 1 610 k€ et l'absence d'endettement auprès des établissements de crédit ;
- La trésorerie est positive à 628 k€, dont 400k€ placés en compte à terme ;
- Les actifs immobilisés sont relatifs à la ligne titres de participation pour 957 755 €, sans changement sur l'exercice.

L'activité de la société BERAUD INVESTISSEMENT est totalement dépendante de la bonne santé financière de ses filiales. La principale filiale ACE, détenue à hauteur de 95%, a réalisé un exercice clos le 31 décembre 2020 très rentable. Le résultat net s'élève à 216k€ pour un chiffre d'affaires de 1 376k€, soit une rentabilité de 15.68%, ce qui est exceptionnel. La situation financière de la société ACE est saine avec des fonds propres à hauteur de 1 011k€, pour un endettement à long terme de 4k€ et une trésorerie de 274k€.

En conséquence, les perspectives de la société BERAUD INVESTISSEMENT sont très favorables.

2) Mission du Commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont contribué :

- à contrôler, par sondage, les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres, déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels, est au moins égal au montant du capital social.

L'assemblée d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2020 doit se tenir d'ici fin juin 2021. Le projet de résolutions de l'assemblée ne m'a pas été communiqué. Les capitaux propres au 31 décembre 2020, comprenant le résultat de l'exercice pour 86k€ en attente d'affectation, s'élèvent à 1 610 k€. Ils sont très largement supérieurs au capital social qui s'élève à 797 000 €.

Je n'ai pas relevé d'octroi d'avantages particuliers dans les statuts.

3) Conclusion

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Saint-Etienne, le 9 juin 2021

Le Commissaire à la Transformation


Bruno FAURE